

BRADERIE MERCREDI 1^{er} MAI 2024



Le stationnement sera interdit

du mardi 30 avril 2024 18h au mercredi 1er mai 2024 19 heures sur :

- la Place Westport -Marigny
- le parking route de Quibou-Marigny ,
- les parkings rue du 8 mai 1945 -Marigny , devant l'épicerie et derrière le collège
- le parking rue de l'église-Marigny , devant la salle St Vincent,
- le parking rue de l'église-Marigny , devant le pôle public,
- le parking avenue du 13 juin 1944 -Marigny, (côté église),
- l'avenue du 13 juin 1944- Marigny, de l'intersection avec la rue Jacques Bainville - Marigny jusqu'au Clos l'Evêque - Marigny,
- l'avenue du 13 juin 1944 - Marigny –Côté église- de son intersection avec la rue Jacques Bainville - Marigny jusqu'à la Place du Dr Guillard - Marigny
- la rue Auguste Eudeline - Marigny
- l'Impasse située entre la salle des fêtes Westport et le N°1, Place Westport - Marigny
- la rue du 8 mai 1945- Marigny
- parking situé au 23, rue du 8 mai 1945 - Marigny devant la maison médicale,
- La rue de Montreuil Sur Lozon - Marigny, de son intersection avec la rue du 8 Mai 1945 - Marigny jusqu'à son intersection avec la rue du Bocage - Marigny
- rue du capitaine Daireaux, - Marigny de son intersection avec la rue qui passe devant la salle des fêtes Westport jusqu'à son intersection avec la Rue de Carantilly – Marigny
- rue de Carantilly-Marigny de son intersection avec la rue du Capitaine Daireaux jusqu'à l'intersection avec la rue au Loup
- rue Jacques Bainville – Marigny de son intersection avec l'avenue du 13 juin 1944- Marigny jusqu'à son intersection avec la Rue de la Résidence de la Vallée –Marigny
- rue du Chanoine de Groucy- Marigny,
- rue de l'Eglise – Marigny,

Le mercredi 1er mai 2024 de 6 heures à 20 heures :

le Stationnement sera interdit des deux côtés :

- rue du Mesnil Amey- Marigny, de son intersection avec l'avenue du 13 juin 1944- Marigny jusqu'à son intersection avec la rue Flandre-Dunkerque- Marigny
- rue Flandre Dunkerque - Marigny,
- rue située entre la rue du Mesnil Amey- Marigny et la Rue du Général Huebner - Marigny (dans le prolongement de la rue Flandre-Dunkerque)
- rue des Sports - Marigny, de son intersection avec la rue du Général Huebner - Marigny jusqu'à son intersection avec le chemin de la Barberie - Marigny
- chemin de la Barberie - Marigny
- rue de la Barberie - Marigny, de son intersection avec le Chemin de la Barberie - Marigny jusqu'à son intersection avec la Rue de Montreuil Sur Lozon. - Marigny
- rue des sports - Marigny, de son intersection avec la Rue du 13 juin 1944 - Marigny jusqu'à son intersection avec la Rue du Chanoine de Groucy - Marigny
- Avenue du 13 juin 1944- Marigny de son intersection avec la rue Flandre-Dunkerque - Marigny jusqu'à la sortie d'agglomération

BRADERIE MERCREDI 1^{er} MAI 2024



La circulation sera interdite

Le mercredi 1^{er} mai 2024 de 6 heures à 20 heures :

- Rue Auguste Eudeline - Marigny, de son intersection avec La Rue de Saint Sauveur Lendelin - Marigny jusqu'à son intersection avec la rue du 8 mai - Marigny
- Rue située en bas de la place Westport - Marigny
- Rue du 8 mai 1945 - Marigny, de son intersection avec la rue Auguste Eudeline - Marigny jusqu'à son intersection avec la rue de Montreuil sur Lozon - Marigny
- Rue de Montreuil Sur Lozon - Marigny, de son intersection avec la rue du 8 mai - Marigny jusqu'à son intersection avec la rue de la Barberie - Marigny.
- Rue Capitaine Daireaoux - Marigny
- Rue Marie-Louise Lerouxel - Marigny
- Rue en haut de la place Westport de son intersection avec la rue Auguste Eudeline - Marigny jusqu' à son intersection avec l'avenue du 13 juin 1944 - Marigny
- Avenue du 13 juin 1944 - Marigny de son intersection avec la rue Capitaine Daireaoux - Marigny jusqu'à son intersection avec la rue des Sports - Marigny
- Rue Jacques Bainville - Marigny de son intersection avec la rue du 13 juin 1944- Marigny jusqu'à son intersection avec la Rue de La Résidence de la Vallée - Marigny
- Rue du Mesnil Amey - Marigny, de son intersection avec la rue Flandre-Dunkerque - Marigny jusqu'à son intersection avec l'avenue du 13 Juin 1944 - Marigny
- Rue Philippe Hérouard - Marigny
- Rue de Carantilly – Marigny, de son intersection avec la rue au Loup - Marigny jusqu'à son intersection avec la rue du Capitaine Daireaoux- Marigny
- Rue du Chanoine de Groucy- Marigny,
- Rue de l'Eglise – Marigny,
- Sur La Petite Froide Rue - Marigny et sur la voie communale N°11 allant de la Petite Froide Rue- Marigny à la RD N°972 (La Fosse) : dans le sens RD N° 972 (Route de Saint-Lô Coutances) vers la Petite Froide Rue - Marigny.

Autres réglementations

le mercredi 1^{er} mai 2024 de 6h à 20h dans les limites de l'agglomération

- Les véhicules ne devront pas circuler à une vitesse supérieure à 30 km/ heure